

**SÉANCE DU 1er JUIN 2015**  
**PROCES VERBAL DE SEANCE**

-----

**Présents :** *Mmes ANSERMINO, FARNIER S, FORTIN, MARTY, PHILIPPON, RIGAULT, ROGER*  
*Mrs BORDE, FARNIER D, FIRMAIN, LE MENER, PARIS, POUSSE TONDEREAU*

**Absents excusés :** *Mr RHENY*

**Secrétaire :** *Mme Sabine FARNIER*

Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 11 Mai 2015 à l'approbation. Mr PARIS prend la parole et dit que toutes les communes ont droit à la délibération concernant la désaffiliation d'Agglopolys du Centre de Gestion, et que cela peut poser problème sur le devenir du Centre de Gestion car c'est un des plus gros pourvoyeurs. Mr BORDE lui répond que le Centre de Gestion continuera d'exister mais que 2 ou 3 départements seront regroupés dans la région. Mr PARIS lui demande si cela est possible, Mr BORDE lui répond que oui. Mr BORDE informe que ce retrait était déjà prévu à Agglopolys dans l'autre mandature mais qu'ils avaient préférés attendre la nouvelle mandature pour engager la procédure. Il précise que la ville de Blois gère déjà son personnel et informe que pour nous être avec le Centre de Gestion c'est plus facile en ce qui concerne la gestion du personnel. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Olivier POUSSE prend part à la séance.

- **2015/024- décision modificative**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de prendre une décision modificative à la demande de la trésorerie de Blois Agglomération, en effet il y a eu un dépassement de crédit au compte 2318. Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Compte 2318 opération 96083 + 42.00 €

Compte 2135 opération 9632 - 42.00€

Mme Sabine FARNIER demande à quoi cette somme correspond, pourquoi 42€ ? Mr BORDE lui répond que c'est pour équilibrer. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Mr BORDE à procéder aux écritures ci-dessus.

- **2015/025- horaires de la garderie 2015-2016**

Mr Didier FIRMAIN prend la parole et informe les membres présents que de nouveaux horaires de garderie ont été mis en place lors de la rentrée scolaire de 2013 suite à plusieurs demandes de parents. Il informe qu'il y a des enfants qui viennent toujours à la garderie et que quelque uns utilise la tranche 7h00-7h30, que cela aide les parents qui commencent le travail tôt. Mr PARIS parle d'une modification des Temps d'Accueil Périscolaires. Mr FIRMAIN lui répond que cela n'a pas changé. Les institutrices ont demandé à ce que les TAP soient modifiés mais le SIVOS n'a pas souhaité modifier l'organisation mise en place. De ce fait, on ne change pas les horaires de garderie. Il ajoute également que le préau couvert va être aménagé pour avoir une salle plus grande afin de ne plus utiliser la classe de Mme DASSONVILLE ou pour y mettre la garderie. Il explique que l'utilisation de la salle de classe peut être gênante pour l'institutrice.

Mme MARTY et Mr FARNIER prennent part à la séance.

Il est proposé de reconduire ces horaires en période scolaire pour la rentrée 2015/2016, à savoir :

- 7h00 - 8h50 pour le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin
- 16h30 - 18h30 pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- 12h00 – 13h00 pour le mercredi midi

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les horaires ci-dessus.

- 2015/026- tarifs garderie 2015-2016

Mr FIRMAIN explique aux membres du conseil que les tranches horaires suivantes sont supprimées :

- 8h30 -8h50 et 16h30-16h50

En effet, le bus déposant les enfants des autres communes à l'école à 8h30, la tranche horaire n'a plus lieu d'exister. Il en est de même pour l'autre tranche horaire de l'après-midi.

Il propose au conseil municipal une augmentation de 2 % des tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2015/2016, sauf pour le forfait instauré pour la période de 7h00 à 7h30, comme suit :

	2015	2016
-Pour les enfants habitant la commune		
- 7H00 à 7H30	1 €	1€
- 7 H 30 à 8 H 50	2 €	2.04€
- 16 H 30 à 18 H 30	2 €	2.04€
-Matin et soir (7h30-8h50 et 16h30-18h30)	2.92 €	2.98€
- 12H00 à 13H00 le mercredi	1 €	1€
-Pour les enfants hors commune		
- Matin (7h00 – 7h30)	1 €	1€
- Matin (7h30 – 8h50)	2.70 €	2.75€
- Soir (16h30-18h30)	2.70 €	2.75€
- 12H00 à 13H00- mercredi	1 €	1€

Mr BORDE dit que l'on a très peu d'enfants hors commune qui viennent à la garderie mais qu'il faut quand même le prévoir. Mme RIGAULT demande pourquoi, on n'augmente pas les tarifs pour la période de 7h00-7h30 et de 12h-13h. Mme ROGER dit que ce n'est pas logique. Mme FORTIN dit que ce n'est qu'une demi-heure. Mr POUSSE dit que ça fait 3.70€ si l'enfant va à la garderie de 7h00 à 8h50, car les deux tarifs sont additionnés. Mme FARNIER demande pourquoi on ne fait pas un forfait pour la période de 7h00 à 8 h50. Mr TONDEREAU propose de ne mettre qu'une ligne, Mme RIGAULT dit qu'au prorata cela peut le faire. Mr BORDE rappelle que c'est un service qui est rendu et que cela coûte plus cher que ça ne rapporte. Mr BORDE dit que l'on peut tout augmenter de 2%. Mr BORDE précise qu'à partir de 8h50 c'est l'Etat qui prend le relais concernant les enfants. Mme FARNIER demande qui s'occupe des enfants dès 8h30, puisque le bus les amène à partir de cette heure-là. Mr BORDE lui répond que c'est la Commune jusqu'à 8h50. Mr BORDE rappelle que c'est une question de service et non de rentabilité et demande ce que l'on fait. Mme FARNIER dit que si deux créneaux horaires ne sont pas augmentés il faudra justifier pourquoi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 voix pour, 2 voix contre et 3 absentions, d'augmenter tous les tarifs de 2% comme suit :

	2015	2016
-Pour les enfants habitant la commune		
- 7H00 à 7H30	1 €	1.02€
- 7 H 30 à 8 H 50	2 €	2.04€
- 16 H 30 à 18 H 30	2 €	2.04€
-Matin et soir (7h30-8h50 et 16h30-18h30)	2.92 €	2.98€
- 12H00 à 13H00 le mercredi	1 €	1.02€
-Pour les enfants hors commune		
- Matin (7h00 – 7h30)	1 €	1.02€
- Matin (7h30 – 8h50)	2.70 €	2.75€
- Soir (16h30-18h30)	2.70 €	2.75€
- 12H00 à 13H00- mercredi	1 €	1.02€

- 2015-027-tarifs cantine adulte 2015-2016

Mr FIRMAIN informe les membres présents qu'il convient de fixer les tarifs de cantine pour les repas adultes pour l'année scolaire 2015-2016. Il rappelle également que la gratuité du repas est effectuée pour les

agents assurant la surveillance des élèves et le service de la cantine et qui de ce fait se trouvent dans l'obligation de déjeuner sur place pendant leurs horaires de service.

Mr FIRMAIN dit que le prix du repas pour l'année scolaire 2014/2015 était de 4.24 €, ce qui correspond au prix réel supporté par la commune. Pour l'année scolaire 2015/2016 le prix du repas adulte pourrait être de 4.30€.

Mr PARIS dit que là, la hausse n'est pas de 2%. Mr FIRMAIN lui répond que c'est le prix réel de la prestation que l'on refacture aux adultes. Mr PARIS dit que l'on paie le repas des agents qui est pris sur leur temps de travail. Mr FIRMAIN lui répond que les agents ne passent pas leur temps à manger. Mr BORDE dit que les agents mangent avant que les enfants arrivent et que c'est 1h30 de travail continue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'un

- **2015/028- Tarifs de la cantine enfants 2015-2016**

Mr FIRMAIN informe les membres présents qu'il convient de fixer les tarifs de la cantine pour les enfants pour l'année scolaire 2015-2016. Comme les années passées, les tarifs sont fixés en accord avec les communes du regroupement scolaire, à savoir Landes Le Gaulois et Villefrancoeur. Cette année une hausse de 2% est proposée ce qui conduit le prix à 2.75€.

Mr PARIS demande si la hausse est identique pour les 3 communes et quel est le prix dans les autres communes. Mr BORDE lui répond que le tarif de la cantine est le même dans le RPI comme ça il n'y a pas de différences. Mr PARIS dit que les 3 communes n'ont pas le même prestataire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix du repas enfant à 2.75€ pour l'année scolaire 2015-2016.

- **2015/029- Création d'un poste d'adjoint à temps non complet – 23h/ annualisés**

Mr BORDE explique que ce n'est pas la création d'un nouveau poste mais une hausse de travail sur un poste existant. En effet, le préau couvert va être aménagé et mis à disposition pour les TAP. Il faudra donc le nettoyer le jeudi soir et qu'il est donc nécessaire de rajouter 1 heure supplémentaire sur l'ensemble de la semaine. Mr PARIS dit que le préau sera nettoyé à la place de la classe qui été occupé avant par les TAP. Mr FIRMAIN dit qu'il faudra toujours nettoyer la classe car il y a école le matin. Mr BORDE précise que c'est un travail supplémentaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le tableau des emplois,

Décide, à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois

<b>Service Technique</b>					
<b>Emploi</b>	<b>Grade (s) associé (s)</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>
Agent technique polyvalent	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	C	2	2	Temps non complet – 23 heures annualisé

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- **2015/030- Création d'un poste d'adjoint à temps non complet – 19.53h/ annualisés**

Mr BORDE explique que cette délibération est dans la même logique que la précédente. Mme FORTIN demande si les agents sont au courant. Mr BORDE lui répond qu'ils ont déjà été rencontrés à ce sujet, puisqu'ils ont également un travail à côté mais que l'on reste leur employeur principal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le tableau des emplois,

Décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants

<b>Service Technique</b>					
<b>Emploi</b>	<b>Grade (s) associé (s)</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>
Agent technique polyvalent	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	C	2	2	Temps non complet – 19.53 heures annualisé

- **Divers**

- Mr BORDE fait part aux membres du conseil de l'invitation de l'école pour le vendredi 12 juin au spectacle musicale « Emilie Jolie » fait par la classe de CE2 et CE2-CM1. Mr FIRMAIN demande aux membres de la commission des affaires scolaires de représenter la mairie car lui ne pourra y aller.
- Mr BORDE lit le courrier de remerciements de l'AFAEL pour le prêt de la salle Pierre Cellai pour l'organisation d'une soirée en octobre prochain.
- Mr BORDE lit la carte de remerciements de Mme FLUNEAU Joëlle à l'occasion des obsèques de son papa.
- Mr BORDE demande aux adjoints et aux conseillers délégués d'établir un planning par trimestre de la tenue des commissions pour les donner aux membres des commissions afin qu'ils puissent se libérer à l'avance. Mr BORDE demande qu'un planning soit fait jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Mr PARIS demande combien de réunions il faut prévoir, 1 ou 2 ? Mr BORDE lui répond au moins une par trimestre. Mme FARNIER lui dit qu'elle ne le fera pas car ces horaires de travail changent souvent, mais elle appelle tout le monde avant de fixer une date. Elle dit également que pour la commission cadre de vie, tout est à peu près calé. Mr BORDE lui répond que cela concerne plus la voirie et les bâtiments.
- Mr BORDE demande également aux membres du conseil de réfléchir sur le nom du sentier à donner qui se situe à côté du bar. En effet, des logements vont se créer et il serait plus judicieux

de donner un nom que de laisser « Rue de Blois ». Mr TONDEREAU demande s'il y a des « trous », Mr BORDE lui répond que non qu'il faudra mettre des bis, ter,... et que ce sera compliqué pour la Poste également. Il est proposé l'impasse des Maisons Brûlées. Mr TONDEREAU répond pourquoi pas, Mr PARIS propose l'appellation Sentier. Mr BORDE informe que cela va devenir un passage. Actuellement, il n'y a qu'1.50 mètres de large. Mr BORDE informe qu'en 2006 il y a eu une enquête publique pour élargir ce sentier pour permettre le passage des camions pompiers sur une longueur de 50 mètres. Mr PARIS demande si le passage à côté du bar est concerné, Mr BORDE lui répond oui. Mr BORDE informe que la commune va acquérir les terrains concernés à partir de l'ancienne grange à Côme jusqu'à la fin du sentier et explique que le conseil de l'époque n'avait pas été au bout de la procédure. D'ailleurs tout le monde croit que le passage est à la commune, la commune en a même bitumé une partie. Mme FORTIN demande si c'est la première partie que Mr et Mme FLUNEAU va acheter, Mr BORDE lui répond que oui. Il informe que derrière le bar et la partie entre la boulangerie et le bâtiment à côté c'est privé. Il dit que le mot « impasse » est peut-être plus significatif car le passage ne débouche sur rien. Mr BORDE informe qu'il faut anticiper sur l'avenir. Mr PARIS demande si les maisons que la commune souhaite acheter c'est pour faire des logements, Mr BORDE lui répond que oui. Mr PARIS informe également qu'un géomètre est venu avec une personne de Jacques Gabriel, Mr BORDE lui répond que c'est pour ce projet. Mr PARIS dit qu'il faut rappeler ce qui est noté sur le cadastre. Mr BORDE dit que c'est à réfléchir et que ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

- Monsieur BORDE informe que le prochain conseil sera le Lundi 6 Juillet 2015 à 18h30. Et donne les dates prévisionnelles des prochains conseils : Lundi 7 Septembre – Lundi 5 Octobre – Lundi 2 Novembre et Lundi 7 Décembre.
- Mr PARIS dit qu'il n'y a pas assez de réunions d'adjoints. Mr BORDE lui répond que s'il n'y a rien à dire ce n'est pas la peine de faire une réunion.
- Mr BORDE informe avoir reçu ce jour un mail anonyme d'un habitant de la commune qui demande à ce que son mail soit lu au conseil de ce soir. Le sujet est le suivant : « la publicité » faite sur le panneau à l'entrée de la commune pour l'association Educ'Envol. Mme ANSERMINO demande quelles sont les associations qui ne sont pas mentionnées sur le panneau. Mr BORDE lui répond toutes. Mme FARNIER dit que c'est une association basée sur la commune qui aide les parents. Mr TONDEREAU demande depuis quand cette association est là, Mme FARNIER lui répond une année et que cela a été mis dans le dernier bulletin communal. Mr BORDE dit que la remarque faite dans le mail avait été envisagée. Mr FIRMAIN dit que quand les associations font une manifestation, celle-ci est inscrite sur le panneau si les associations le demandent. Mme FARNIER précise que Educ'Envol ne fait pas de manifestation. Mr BORDE dit que si on met les associations de la commune, on met le numéro de téléphone du président ? Mme FARNIER dit que les autres associations de la commune n'ont rien demandé. Mr BORDE informe avoir rencontré Mr BELLARD et qu'il l'a remercié d'avoir mis les artisans sur le panneau. Mme ANSERMINO dit que l'on a qu'à mettre toutes les associations, Mr BORDE lui répond que cela fera beaucoup trop d'annonces et que l'on ne verra plus rien. Mr BORDE dit qu'une réponse sera faite à cette personne en rappelant que l'association Educ'Envol ne fait pas de manifestation et que les autres associations qui le veulent peuvent faire annoncer leurs manifestations. Mr TONDEREAU dit que la remarque n'est pas méchante mais qu'elle n'est pas signée. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut répondre.
- Mr BORDE parle des travaux d'accessibilité qui devaient être fait au 1<sup>er</sup> Janvier 2015. La DDT demande aux communes de faire un planning pluriannuel de mise en accessibilité de sa voirie et des bâtiments. La commune est presque aux normes il reste peu de chose à faire. La mairie est accessible, la salle des mariages est accessible avec un plan incliné. Il manque des WCs handicapés dans la salle Pierre Cellai, à voir pour 2016. Ce planning est à faire pour septembre. Mme FORTIN demande ce qu'il en est pour l'école. Mr FARNIER lui répond que c'est bon tout a été fait : les rampes, les sorties de secours et même la cantine. Mr BORDE dit que l'accessibilité à l'école était une priorité. Mr FARNIER dit que la législation en vigueur donne 1

WC handicapé pour 70 personnes et que l'information vient de l'APAVE. Il informe également qu'en faisant un WC à l'intérieur en plus de celui existant à l'extérieur on devrait être dans les normes. En revanche, il faudra voir l'accès à la salle et les sorties de secours. Mr PARIS demande ce qu'il en est pour les logements. Mr BORDE lui répond qu'ils ne sont pas accessibles au public.

- Mr FARNIER parle de la commission bâtiment qui s'est réunie dernièrement. C'est l'entreprise GIMONNET qui a été retenue pour effectuer les travaux dans le préau pour un montant de 12 367.38 € HT. Il informe que le premier devis était de 14 476€ avec des convecteurs à 1000€ pièce. Mr BORDE demande quand les travaux seront faits, Mr FARNIER lui répond en juillet car en août la société est en congés. Mr TONDEREAU demande si l'entreprise est d'accord. Mr FIRMAIN demande à quelle date l'entreprise va commencer en juillet, car le SID va occuper la cantine la première semaine avec leur stage. MR BORDE dit que c'est deux choses différentes car le SID vient seulement à la cantine le midi pour manger, le restant du temps ils seront à la salle Pierre Cellai ou au stade. Mr FIRMAIN dit qu'il ne faut pas prendre de risque avec les enfants. Mr TONDEREAU dit que l'entreprise ne va peut-être pas venir la première semaine, Mr FARNIER dit qu'il va les contacter pour savoir cela. Concernant le hall, il informe qu'il va revoir l'entreprise GIMONNET qui est la moins chère pour savoir si le prix indiqué est toujours le même, et qu'il attend que le planning des salles soit fait pour connaître la disponibilité de la salle avant de programmer les travaux car ils ne pourront pas être fait cet été. Mme FARNIER lui dit que ce n'est que le hall que ce n'est pas gênant. Mr FARNIER lui répond que c'est l'entrée principale et que ça peut être gênant. Mme FARNIER dit que ça dépend des associations. Mr FARNIER lui répond que des fois pendant les vacances de Toussaint le SID utilise la salle. Mr FIRMAIN lui demande si les plaques du plafond de l'entrée seront changées, Mr FARNIER lui répond que tout va être remplacé. Mr BORDE demande si une double porte contre le froid a été demandée, Mr FARNIER lui répond que cela n'a pas été envisagé. Mr FARNIER demande si la double porte peut être posée à l'extérieur et que ce système coûtera moins cher, Mr FIRMAIN dit que l'idée n'est pas idiote mais qu'il faut encore que les portes soient refermées. Mr FARNIER rappelle que les gens doivent pousser les portes lors d'un état de panique. Mr TONDEREAU évoque le système de porte automatique électrique, voir le prix mais que ça vaut peut-être le coup. Mme FARNIER demande si au niveau sécurité on a le droit de mettre de telles portes.
- Mr BORDE informe que les décisions suivantes ont été prises :
  - Paiement du contrôle technique du Berlingo pour 63€ TTC.
  - Paiement des Net Book pour 9 595.20 € TTC
  - Paiement pour le remplacement des joints centraux des portes de la mairie pour 335. 58 € TTC
  - Paiement pour le remplacement des contacteurs de chauffage à la salle Pierre Cellai pour 204.40 € TTC
  - Paiement pour la destruction du nid d'abeilles à l'école pour 110 € TTC
  - Paiement de la location de la sono pour la cérémonie du 8 Mai pour 85 € TTC
- Mr BORDE fait un point sur les investissements réalisés depuis le vote du budget :
  - Devis pour isolation du préau pour 14 842.063 € TTC
  - Travaux pour l'éclairage du puits pour 575.04 € TTC
  - Travaux de pose des ralentisseurs chemin de Sudon pour 5 908.80 € TTC
  - Modification des places de stationnement rue de Blois pour 2 456.64 € TTC
  - Travaux d'éclairage du parking chemin des coulisses pour 3 529.98 € TTC
  - Paiement du solde pour les travaux d'extension du réseau basse tension chemin des treilles d'hérault pour 1 877.81 € TTC
  - Paiement de la tondeuse autoportée pour 17 813.04 € TTC
  - Achat d'un ballon d'eau chaude pour le logement 10, rue des écoles pour 1 143 € TTC
  - Remplacement du matériel informatique de l'école pour 9 595.20 € TTC
  - Achat de livres pour la bibliothèque pour 845.05 € TTC
  - Paiement du solde pour les travaux de reprises physiques des tombes au cimetière pour

13 541.36 € TTC

Mr FARNIER dit que le devis pour le préau est sans la peinture. Les agents des services techniques feront la couche de blanc et il propose que les enfants fassent des dessins ou une fresque. Mr FIRMAIN demande si les enfants peuvent le faire pendant le temps des TAP et est-ce que ça pourrait intéresser les enfants. Mr TONDEREAU répond que ça peut être un projet intéressant pour les enfants. Mr BORDE évoque le fait que le car du SIVOS a également été décoré par les enfants à l'époque. Mr PARIS dit que la modification des places de stationnement rue de Blois est moins chère que prévue. Il lui est répondu qu'il était prévu 2 500 € pour ces travaux.

- Mr TONDEREAU informe que le tournoi de Handball organisé par le SID au stade c'est très bien passé. L'année passée, il y avait eu un problème avec la tonte et il a demandé à Mr RHENY de faire le nécessaire pour que cela ne se reproduise pas. Il remercie les agents pour la qualité de la tonte. Mme FARNIER informe qu'elle y a été pour représenter la mairie.
- Mme MARTY veut parler des commissions et demande à ce que les élus en charge des commissions demandent aux membres leurs disponibilités avant de fixer une date.
- Mme FARNIER prend la parole et informe avoir été à l'assemblée générale de l'association de l'expression corporelle qui s'est tenue au Restaurant la Flambée car après l'AG ils y font leur repas. Elle informe être mécontente car leur bilan ne fait pas état de la subvention allouée par la commune de la Chapelle et demande pourquoi la subvention n'a pas été versée en 2014. Mr BORDE lui répond que cela sera regardé et solutionné. Mme ANSERMINO dit qu'il ne faut pas confondre avec la subvention pour les investissements qui a été donnée. Mr BORDE dit que le RIB et le SIRET de l'association n'ont peut-être pas été donnés, c'est à revoir.

Mme FARNIER informe aussi qu'en commission cadre de vie il a été évoqué les maisons fleuries et demande qui veut reprendre cette action. Seuls Mme ROGER et Mr FIRMAIN ont dit en commission qu'il fallait continuer, les autres membres de la commission n'y sont pas favorables. Mr BORDE évoque qu'il serait bien de faire le principe du village fleuri. Mme FARNIER demande l'avis du conseil municipal, car elle ne souhaite pas continuer. Mme MARTY demande quelle est la différence entre les maisons fleuries et le village fleuri. Mr FIRMAIN dit que chaque année les riverains fleurissent chez eux, cela fait 6 -8 ans que c'est fait et que c'est toujours les mêmes qui sont récompensés. Mr FIRMAIN dit que l'on arrive à avoir 20 maisons bien fleuries, qu'il faut essayer de ne pas récompenser tout le temps les mêmes personnes mais que c'est difficile. Il dit que c'est pareil pour les maisons illuminées. Le village fleuri, c'est plus tout le monde qui contribue au fleurissement de la commune mais sans prix, tout le monde s'implique. Mr BORDE dit que l'on pourrait donner des graines et dit que dans certaines communes cela existe depuis des années. Il dit aussi que quelque chose de plus fleuri a été fait dans le centre bourg mais que ce n'est pas facile d'impliquer les gens. On pourrait acheter des graines ou des rosiers et les donner aux gens pour qu'ils les mettent sur le domaine public devant chez eux. Les gens pourraient s'identifier et trouver le principe attrayant. Mme FORTIN dit qu'il faut des volontaires. Mr BORDE dit qu'une commune a fait ce principe autour du thème des tomates. La commune a fait pousser pleins de variétés de tomates et a fait venir des cuisiniers pour les préparer devant tout le monde, cela peut être marrant. Mr BORDE dit que c'est une animation intéressante et que l'investissement de départ est faible. Le fleurissement se voit et ça peut inciter les gens à le faire. Mme MARTY dit qu'elle a vu dans un village des chaussettes tricotées avaient été posées sur des gouttières et que c'est très sympa. Mme RIGAULT dit qu'en vienne cela a été fait mais autour des arbres et qu'à Blois il a été distribué des graines aux habitants pour fleurir la commune. Mme FARNIER demande ce que l'on fait cette année concernant les maisons fleuries et illuminées. Mr LE MENER dit qu'à la place on pourrait récompenser un membre méritant d'une association. Mme MARTY lui répond que l'on n'en profite pas tous les jours. Il est décidé à l'unanimité de ne plus procéder aux maisons fleuries et illuminées mais de lancer le projet de village fleuri en en parlant dans le prochain bulletin et à l'école.

Mme FARNIER annonce avoir envoyé un mail à chacun concernant l'organisation de la fête nationale qui se tiendra le 11 Juillet prochain, afin de connaître les disponibilités de chacun pour

décorer et installer la salle. Elle évoque aussi le fait que Mr PARIS lui ai répondu qu'il était surpris de sa demande n'étant pas au courant de cette organisation. Mme FARNIER souhaite rappeler que ce sujet avait été évoqué en réunion d'adjoint et par la suite en conseil municipal. Elle précise qu'il a fallu aller vite du fait que le comité des fêtes cesse de s'en occuper. Mr PARIS dit que la commune prend donc à sa charge le repas et l'animation de cette soirée. Mme FARNIER lui répond que le repas n'est pas à charge de la commune, les gens paient leurs repas. Mr PARIS lui demande si des jeux seront faits, Mme FARNIER répond non et que l'on revient à ce qui se faisait par le passé. Mme FORTIN dit que c'est une bonne chose. Mr PARIS demande ce qu'il en sera l'année prochain sachant que la commune ne fera pas de feu d'artifice, une soirée sera-t-elle quand même organisée ? Mr BORDE demande si le comité des fêtes existe toujours car aucun courrier n'a été reçu à ce sujet en mairie. Mme FARNIER informe qu'elle a été voir Mme RAFFRAY deux fois, et qu'elle lui a dit avoir fait le nécessaire auprès de la préfecture. Mme ANSERMINO demande pourquoi la démarche a été faite en préfecture et non en mairie. Mme FARNIER lui répond que les associations déposent leurs statuts en préfecture. Mme RIGAULT dit que l'on peut demander les statuts des associations directement à la préfecture. Mr PARIS demande s'il faut le faire. Mr BORDE dit qu'un courrier sera fait à l'association en ce sens. Mr TONDEREAU précise que si l'association est en sommeil, les comptes bancaires doivent être gelés. Mme FARNIER dit que le podium sera installé la veille par les agents communaux et qu'il restera la déco et les tables à installer. Elle informe qu'elle ne pourra être présente le soir au repas, elle pourra accueillir l'animation et le traiteur. Elle dit qu'il faut que quelqu'un soit là pour accueillir les artificiers. Elle indique qu'il faudra louer un groupe électrique et demande qui ira le chercher. Mr BORDE dit que ce sera à voir avec Mr RHENY.

- Mme RIGAULT informe qu'il y a toujours plein de déchets devant la déchetterie. Mr BORDE lui demande où, elle lui répond entre les containers à vêtements et les autres containers. Mr FARNIER lui dit que c'est fait dans la nuit. Mme FARNIER demande à ce que l'on mette une caméra à cet endroit. Mme RIGAULT dit que l'employé de la déchetterie lui a répondu que ce n'était pas à lui de ramasser, Mr BORDE lui dit que ce sont les éboueurs qui devraient les enlever mais qu'ils ne le font pas. Au final, ce sont les agents communaux qui doivent le faire par défaut. Mme FARNIER dit qu'à Villebarou, toutes les personnes qui déposent leurs ordures sont verbalisées et qu'ils ne reviennent pas. Mr BORDE dit qu'il est prévu de mettre des panneaux autour des containers mais que ça va peut-être être pire car les gens vont tout caché derrière. Il dit que la seule solution serait les containers enterrés. Mme RIGAULT demande quand le camion pour les containers passe sur la commune et à quelle fréquence. Mr BORDE répond qu'il ne sait pas, mais informe en avoir déjà parlé à Agglo. Mme RIGAULT dit qu'il y a aussi un problème de trou dans la déchetterie. Mr BORDE lui répond que cela a aussi été dit.
- Mme ANSERMINO parle du courrier reçu de la part de Mr RADLE. Mr BORDE ne souhaite pas épiloguer ou polémiquer dessus. Mme FORTIN trouve que le courrier n'est pas clair. Mr PARIS dit que c'est pour régler un problème personnel qu'il doit faire ça.
- Mr TONDEREAU prend la parole et dit que les bas-côtés dans le carrefour entre Landes et La Chapelle ne sont pas fauchés et que c'est dangereux, il faudrait que le conseil général broye plus tôt. Il demande aussi à qui incombe l'entretien du merlon qui est le long de la déviation. Mr PARIS dit que ça dépend du côté car un côté est à la commune. Mr BORDE dit que Mr Serge PESCHARD doit lui montrer l'accès pour que l'on puisse y aller et l'a informé qu'une convention existait entre le conseil général et la commune pour son entretien. Mr BORDE lui dit que le problème c'est que l'on n'a pas le matériel adéquat et que le conseil général a ce qu'il faut. Mr TONDEREAU informe aussi que la route en allant à Champigny est dégradée et que les bas-côtés sont pleins d'herbes. Il informe que les chemins de la commune ne sont également pas broyés. Mr FARNIER répond que les agents sont en train de le faire et qu'ils ont passé la journée à ça. Mr BORDE dit qu'il les a vus aussi au Coteau de Sudon. Mme FARNIER dit que c'est long et qu'ils ne peuvent pas tout faire d'un coup.
- Mr LE MENER prend la parole concernant la fête de la musique qui va se passer le 20 Juin prochain. Il informe que l'installation se fera le jour même à partir de 14h00. Une réunion avec les commerçants s'est tenue en mairie et ils vont participer en restant ouvert plus tard ce jour-là.

Mr BORDE dit que la rue de Blois sera bloquée à cette occasion. Mr LE MENER informe qu'il est toujours à la recherche d'un podium pour un groupe qui va se mettre à côté de la halle. Il évoque également le projet Figaro et informe qu'une réunion s'est déroulée à Landes le Gaulois avec tous les acteurs du projet. 5 communes sont partantes et les autres n'ont pas encore répondu car elles n'avaient pas réunis leur conseil. Le projet n'a pas trop avancé car il faut attendre les réponses définitives de tout le monde. Mr LE MENER rappelle que le projet est intéressant pour fédérer les communes entre elles. La Région veut vraiment réaliser ce projet et elle va nous proposer des actions culturelles en plus des actions que nous devons proposer au travers de nos associations. Mr BORDE demande ce qui est prévu au niveau financier. Mr LE MENER dit que ça a été évoqué et que les communes donneront une somme dérisoire voire même symbolique. Il précise que ce sera autour de 500€. Ce projet au final va se déroulé sur 5 jours au lieu des 4 jours prévus initialement. Une autre réunion aura lieu de 8 Juillet prochain, Mr LE MENER demande si quelqu'un veut aller avec lui.

La séance est levée.